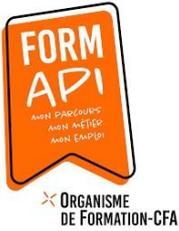


# LE BORDEREAU FORMAPI/USBPA



## Bordereau de collecte de taxe d'apprentissage 2025

Solde de "13%" - Je choisis Formapi/USBPA

Depuis janvier 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme soit 0,09% sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. FORMAPI est habilité à recevoir le solde de votre taxe d'apprentissage pour le compte de l'USBPA rugby.

Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations - branches de formation.

### COMMENT VERSER SA TAXE A FORMAPI ?

#### PARTIE 1 S'IDENTIFIER

Se connecter à [www.net-entreprise.fr](http://www.net-entreprise.fr) pour récupérer les droits d'accès

Se rendre sur la plateforme SOLTéA

#### PARTIE 2 Recherche de l'établissement : FORMAPI

- SIRET : 39992626000031
- Code UAI : 02122365
- Raison sociale : FORMAPI - AGD CLUB CAMUS

#### PARTIE 3 Suivre la procédure

#### PARTIE 4 VALIDER votre choix

#### UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



L'URSSAF pour la déclaration et le paiement des contributions

#### LA PERIODICITE



De Mai à Octobre 2025

#### UN OUTIL DECLARATIF UNIQUE



La DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE pour simplifier les démarches

### RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Interlocuteur	
Fonction	
Téléphone	
E-mail	
En faveur de	FORMAPI - AGD CLUB CAMUS

#### BORDEREAU A RETOURNER A :

- USBPA Rugby
  - Taxe 2025
  - 11 avenue des Sports
  - 01000 Bourg en Bresse
- ou
- [commercial@asso-usbpa.com](mailto:commercial@asso-usbpa.com)

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Christophe LORTHIOS- 07.45.01.41.65 - [clorthios@usbparugby.com](mailto:clorthios@usbparugby.com)

USBPA Rugby - 11 avenue des Sports, 01000 Bourg en Bresse